



Le Réseau national de défense des droits humains a dénoncé mercredi ce qu'elle appelle 'l'instrumentalisation de la justice dans le dossier de la famille présidentielle, a pris connaissance l'agence Haïti Press Network dans un document publié par l'organisme.

Selon le RNDDH – membre affilié de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) –, "le pouvoir politique n'hésite pas à faire usage de la violence d'Etat, mettant gravement en péril les libertés publiques pour lesquelles le peuple haïtien a consenti tant de sacrifices."

« Le pouvoir a recouru à la violence dans le but d'étouffer le dossier de corruption présumée de la famille présidentielle , ajoute le RNDDH».

Pour justifier sa thèse, le Réseau national de défense des droits humains a pris comme exemple "la mort suspecte" du juge d'instruction Jean Serge Joseph, le 13 juillet de l'année en cours.

Le magistrat instructeur, en charge du dossier de l'épouse du président, Sophia Martelly et de son fils Olivier Martelly – tous deux accusés de corruption et d'usurpation de titre –, avait ordonné, le 2 juillet, la comparution de plusieurs grands fonctionnaires de l'État, entre autre, le Premier ministre Laurent Salvador Lamothe.

Rappelant les circonstances de la mort du juge d'instruction Jean Serge Joseph, le RNDDH a indiqué que ce dernier a été convoqué dans une rencontre, le 11 juillet, au cabinet de Me Gary Lissade, à Port-au-Prince.

Le chef de l'Etat, Michel Joseph Martelly, le Premier ministre, Laurent Salvador Lamothe, le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, Me Jean Renel Sanon et le doyen du Tribunal de première instance de Port-au-Prince, Me Raymond Jean Michel auraient participé à cette rencontre.

« Cette réunion, aux dires de plusieurs témoins à qui le juge s'est confié avant sa mort, avait pour objectif de lui forcer la main pour qu'il mette un terme au dossier de la famille du président, en repoussant les prétentions de la partie civile représentée par Enold Florestal, ayant pour avocats, Mes André Michel, Newton Louis St-Juste et Mario Joseph », a rappelé le RNDDH.

Instrumentalisation de la justice...

« Dans l'intention manifeste de réduire au silence le plaignant Enold Florestal ainsi que ses avocats, le pouvoir politique cherche à instrumentaliser la justice, par le biais du magistrat instructeur, Me Lamarre Bélizaire, en faisant passer plus de temps au bureau et à la résidence privée du ministre de la Justice et de la Sécurité publique, Me Jean Renel Sanon qu'à son cabinet d'instruction », a fait savoir le RNDDH.

Le réseau, qui a l'habitude de dénoncer les manquements du pouvoir en place, a indiqué que « le magistrat Lamarre Bélizaire a procédé, le 26 juillet, à l'arrestation d'un frère du plaignant Josué Florestal et a émis, à la même date, un mandat d'amener contre le plaignant Enold Florestal et l'un de ses avocats, Me André Michel dans le cadre du dossier où les faits militent en faveur des persécutés ».

Le RNDDH a demandé au gouvernement Martelly/Lamothe de laisser la justice suivre librement son cours dans le cadre des poursuites engagées contre des membres de la famille présidentielle pour des actes de corruption présumée, de cesser les persécutions politiques

Écrit par SFD/HPN
Jeudi, 01 Août 2013 16:34

orchestrées contre Me André Michel et son client Enold Florestal.

Sylvestre Fils Dorcilus